



Hiver

Année 2009, N°1

Bien vivre au lac

Un bulletin publié par la MRC de Sept-Rivières destiné aux citoyens du lac Daigle



Crédit photo : Roche Itée

Étude environnementale du lac Daigle : dépôt en février

Les résultats de l'étude environnementale du lac Daigle, volet hydrogéologie et bilan hydrique, seront rendus publics sous peu.

En effet, le dépôt du rapport de l'étude est prévu pour la session du 17 février prochain. Le rapport présentera les données relatives à l'hydrogéologie et au bilan hydrique du lac. De plus, une série de recommandations sera

énoncée afin de répondre aux différentes problématiques.

Une rencontre sera organisée au Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois afin d'informer les citoyens du lac Daigle des résultats de l'étude.

Nouvelles en bref :

Nouveau : Transport adapté au lac Daigle

Les résidents du lac Daigle peuvent maintenant bénéficier du service de transport adapté au coût de 6 \$ par déplacement. Ce service s'adresse aux personnes handicapées ou en perte d'autonomie. Pour information ou réservation, communiquez avec la Corporation de transport adapté de Sept-Îles au 418 962-7111.

Nouveau membre au sein du Conseil de la MRC



Depuis l'automne dernier, un nouveau conseiller siège au sein du Conseil de la MRC en remplacement de monsieur Martial Lévesque. La MRC souhaite donc la bienvenue à monsieur Alain Lapierre, conseiller représentant la Ville de Sept-Îles.

Prochaines sessions régulières du Conseil de la MRC

- 17 février 2009 à 16 h 30
- 17 mars 2009 à 16 h 30
- 21 avril 2009 à 16 h 30

...N'hésitez pas à communiquer avec la MRC pour toutes questions relatives aux services municipaux, à l'environnement ou à la sécurité de la population du lac Daigle. (Voir les coordonnées au verso.)



MRC DE SEPT-RIVIÈRES

TNO LAC-WALKER, SECTEUR LAC DAIGLE

COLLECTE DES ORDURES ET DE RECYCLAGE CALENDRIER 2008-2009

 Collecte de recyclage
 Collecte d'ordures

Janvier 2009						
D	L	Ma	Me	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février 2009						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars 2009						
D	L	Ma	Me	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril 2009						
D	L	Ma	Me	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Rappel : L'année 2009 est la première année complète du service de collecte d'ordures et de recyclage au lac Daigle. Par conséquent, la taxe applicable à ce service sera de 150 \$ par résidence.

La protection des animaux au lac Daigle

L'entente entre la société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (S.P.C.A.) et la MRC sera modifiée afin d'améliorer les services offerts au lac Daigle. En effet, la SPCA prendra en charge l'enregistrement annuel des animaux domestiques. De plus, les contrôleurs de la SPCA effectueront des patrouilles régulières au lac Daigle pour recenser les animaux et appliquer le règlement municipal sur les animaux.

La MRC rappelle aux citoyens du lac Daigle qu'ils doivent prendre les mesures nécessaires afin de garder leurs animaux dans les limites de leur propriété, soit en les attachant ou en les gardant dans un enclos. À l'extérieur des terrains privés, les animaux doivent être gardés en laisse. De plus, tous les chiens et chats doivent être enregistrés annuellement. La garde de plus de deux chiens et de deux chats par unité d'habitation est interdite.

Veillez noter que la S.P.C.A. offre un service de garde pour les animaux. Lorsque nécessaire, elle peut également procéder à l'euthanasie des animaux malades ou blessés.

Pour obtenir une copie du Règlement sur les animaux, communiquez avec la MRC au 418 962-1900.

Vous pouvez également communiquer avec la S.P.C.A. au 418 964-3272.



Programmes d'aide financière disponibles à la MRC

Vous trouverez ci-dessous un résumé des programmes d'aide financière disponibles à la MRC de Sept-Rivières. Tous ces programmes peuvent s'appliquer au secteur du lac Daigle, selon les conditions particulières prévues à chacun des programmes. Pour des informations supplémentaires concernant ces programmes, communiquez avec la MRC au 418 962-1900, poste 0.



Pacte rural

Permettant de faciliter et de mieux soutenir le développement des communautés des territoires ruraux et de mettre en valeur leur potentiel, le programme d'aide financière du Pacte rural vise de part les orientations stratégiques de la politique nationale de la ruralité à promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations, à favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire, à assurer la pérennité des communautés rurales et à maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.



Programme de mise en valeur du milieu forestier - Volet II

Visant la protection et la mise en valeur du milieu forestier, le programme peut financer des activités à caractère sylvicole, faunique, environnemental, récréatif ou éducatif. C'est un moyen privilégié pour favoriser la création d'emplois et impliquer la collectivité dans la mise en valeur et la gestion des ressources du milieu forestier.

Les organismes intéressés doivent soumettre leur projet à la MRC avant le 31 mars 2009.



Programme d'adaptation de domicile

Entièrement financé par le gouvernement du Québec, ce programme vise à aider la personne handicapée à payer le coût des travaux nécessaires pour rendre accessible le logement qu'elle habite. L'aide financière prend la forme d'une subvention qui peut atteindre 16 000 \$.

Source des photos :
Gouvernement du Québec,
www.gouv.qc.ca.



Programme RénoVillage

Ce programme s'adresse aux propriétaires occupants, habitant en milieu rural, et dont le revenu est limité. L'aide financière offerte peut atteindre 10 000 \$ et vise la réalisation de travaux d'amélioration

Logements adaptés pour aînés autonomes

Ce programme accorde une aide financière pouvant atteindre 3 500 \$ aux personnes âgées de 65 ans ou plus, à faible revenu, qui ont besoin d'apporter des adaptations mineures à leur maison ou à leur logement afin qu'elles puissent continuer à y vivre de façon autonome et sécuritaire.



Le compostage durant l'hiver? Oui, c'est possible!

Est-ce que la neige vous empêche de vous rendre à votre composteur cet hiver? Installez un contenant couvert près de vos bacs bleu et vert ou dans un autre endroit près de la maison pour accueillir facilement les matières putrescibles. La chute des températures ralentira l'activité microbologique de votre tas de compost, mais le processus de décomposition reprendra de plus belle avec le retour des beaux jours au printemps!



Saviez-vous que?

Les matières putrescibles comme les pelures de fruits et légumes contiennent de fortes concentrations d'azote. Au printemps, vous pourrez ajouter à ce mélange des matières riches en carbone, comme des feuilles mortes, afin d'obtenir l'équilibre azote/carbone qui favorisera le travail efficace des micro-organismes. Bon compostage!



... Pour nous joindre

MRC de Sept-Rivières

106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7

Tél. : 418 962-1900
Télé. : 418 962-3365
mrcsept@globetrotter.net

Heures d'ouverture de nos bureaux :

- Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- Vendredi de 8 h 30 à 12 h